

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 445

présenté par

M. Tuaiva, M. Zumkeller, Mme Sage, M. Pancher, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de généraliser la connexion gratuite à un réseau sans fil dans chaque chambre d'hôpital.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Si le wifi est généralement présent dans les hôpitaux, il est malheureusement très souvent payant. Or, le wifi représente un excellent moyen de conserver le lien social lors des moments difficiles de l'hospitalisation.

Par cet amendement, nous proposons de généraliser l'accès gratuit au Wifi dans les chambres des patients, hors exceptions liées à des contraintes médicales.